



AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de la Communauté rurale de Haut-Madawaska a l'intention de considérer l'adoption d'un arrêté municipal modifiant le plan rural de Clair. La modification proposée changera la vocation du lot portant le numéro 35235357, situé au 523, rue Principale de Clair, appartenant à Sunnymel GP inc. de « Ri-Résidentiel isolé » à « Ac-Artère commerciale »;

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit projet à l'édifice municipal, située au 3851, rue Principale, Baker-Brook, du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 12h. Les objections écrites doivent être adressées à Francine Bossé avant le 5 juillet 2019 à 13h.

Les objections ou commentaires présentés **par écrit**, seront examinés lors d'une audience publique qui se tiendra à l'édifice municipal – Quartier Baker-Brook, de la Communauté rurale de Haut-Madawaska, le 9 juillet 2019, à 19h. Toute personne qui désire défendre ces objections écrites ou s'y opposer pourra le faire à ces temps et lieu.